

DEC143069DR07

Décision portant délégation de signature à M. Vincent GERBAUD, directeur par intérim de l'unité GDR3541 intitulée Thermodynamique Moléculaire et des Procédés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC120062DSI du 29 février 2012, portant création de l'unité GDR3541, intitulée Thermodynamique Moléculaire et des Procédés, dont le directeur par intérim est M. Vincent GERBAUD ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Vincent GERBAUD, directeur par intérim de l'unité GDR3541, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent GERBAUD, délégation de signature est donnée à Mme Karine Ballerat, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC141149DR07 du 3 avril 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2014

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

DEC142441dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Marianne GRABER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

Vu la décision DEC142373INEE du 10 octobre 2014 2014 portant nomination de M. Olivier DE VIRON aux fonctions de Directeur de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marianne GRABER, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marianne GRABER, délégation est donnée à Mme Nathalie LONG, Chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marianne GRABER et de Mme Nathalie LONG, délégation est donnée à Mme Lucia PICARD, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} novembre 2014.

Fait à La Rochelle, le 05 novembre 2014

Le Directeur d'unité
Olivier DE VIRON

DEC142622dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Bruno SAILLET, Directeur de l'unité UMR7327, intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142576DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Patricia MADRIERES aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7327, intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO, dont le directeur est M. Bruno SAILLET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno SAILLET, directeur de l'unité UMR7327, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivant :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno SCAILLET, délégation de signature est donnée à Mme Fatima LAGGOUN, Chargée de Recherche et à Mme Marie-Noëlle PAILHES, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC120549dr08 du 31 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 17 novembre 2014.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2014

La déléguée régionale par intérim
Patricia MADRIERES

DEC142817dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Nadine BUSSON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3658 intitulée « Médiation chimique dans l'environnement – Ecologie Chimique » - MediaTEC,

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création de l'unité GDR3658, intitulée « Médiation chimique dans l'environnement – Ecologie Chimique » - MediaTEC dont la directrice est Mme Anne-Geneviève BAGNERES-URBANY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nadine BUSSON, Gestionnaire à l'UMR7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie des Insectes », à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC141051dr08 du 20 mars 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 1^{er} décembre 2014

La directrice d'unité
Anne-Geneviève BAGNERES-URBANY

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142818dr08

Décision portant délégation de signature à M. Bernard GRATUZE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5060 « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux» - IRAMAT,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5060 intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux» - IRAMAT, dont le directeur est M. Philippe FLUZIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernard GRATUZE, Directeur de recherche et directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'empêchement ou d'absence de M. Bernard GRATUZE, délégation est donnée à M. Pierre GUIBERT, Ingénieur de recherche et directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'empêchement ou d'absence de M. Bernard GRATUZE et de M. Pierre GUIBERT, délégation est donnée à Mme Gwenaëlle BREARD, Technicienne, dans la limite de 2 000 euros, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

La décision n°DEC110530dr08 du 09 janvier 2011 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 12 décembre 2014

Le directeur d'unité
Philippe FLUZIN

DEC142819dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Nadine SEGUIN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7252 intitulée « XLIM »,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7252, intitulée « XLIM » ;

Vu la décision DEC132210INSIS du 22 juillet 2013 nommant M. Dominique BAILLARGEAT en qualité de directeur de l'UMR7252 intitulée « XLIM » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nadine SEGUIN, Ingénieure d'Etudes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°132604dr08 du 02 septembre 2013 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 11 décembre 2014

Le directeur d'unité
Dominique BAILLARGEAT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142820dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Nadine BUSSON, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte » - IRBI,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7261, intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte » - IRBI dont le directeur est M. Jean-Paul MONGE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nadine BUSSON, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC130168dr08 du 08 janvier 2013 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 décembre 2014

Le directeur d'unité
Jean-Paul MONGE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142822dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Rossitza ATANASSOVA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions » - EBI,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7267 intitulée « Ecologie et Biologie des Interactions» - EBI, dont le directeur est M. Didier BOUCHON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Rossitza ATANASSOVA, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'empêchement ou d'absence de Mme Rossitza ATANASSOVA délégation est donnée à M. Pierre GREVE, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'empêchement ou d'absence de Mme Rossitza ATANASSOVA, et de M. Pierre GREVE, délégation est donnée à M. Yann HECHARD, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

La décision n°DEC120820dr08 du 1^{er} février 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 03 décembre 2014

Le directeur d'unité
Didier BOUCHON

DEC142823dr08

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Michel FOURNIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7270 intitulée « Laboratoire Ligérien de Linguistique » - LLL,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7270 intitulée « Laboratoire Ligérien de Linguistique » - LLL, dont le directeur est M. Gabriel BERGOUNIOUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Michel FOURNIER, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel FOURNIER, délégation est donnée à M. Pascal CORDEREIX, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La décision n°DEC121777dr08 du 1^{er} juin 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 1^{er} décembre 2014

Le directeur d'unité
Gabriel BERGOUNIOUX

DEC142824dr08

Décision portant délégation de signature à M. Yannick POUILLOUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7285 intitulée « Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers » - IC2MP

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité n°UMR7285, intitulée « Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers » - IC2MP dont la directrice est Mme Sabine PETIT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yannick POUILLOUX, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick POUILLOUX, délégation est donnée à Mme Nathalie RANGER, Assistante-Ingénieure, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 1 000 €uros.

Article 3

La décision n°DEC120909dr08 du 23 février 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 1^{er} décembre 2014

La directrice d'unité
Sabine PETIT

DEC142825dr08

Décision portant délégation de signature à M. Olivier HERAULT, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7292 « Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer » - GICC

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7292 intitulée « Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer » - GICC, dont le directeur est M. Gilles PAINAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier HERAULT, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier HERAULT, délégation est donnée à Mme Anne MYCHAK, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La décision n°DEC130701dr08 du 21 février 2013 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 03 décembre 2014

Le directeur d'unité
Gilles PAINAUD

DEC142826dr08

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas VIBERT, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7295 intitulée « Centre de recherche sur la Cognition et l'Apprentissage » - CeRCA

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7295 intitulée « Centre de recherche sur la Cognition et l'Apprentissage » - CeRCA, dont le directeur est M. Michel ISINGRINI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas VIBERT, Directeur de recherche et directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VIBERT, délégation est donnée à M. Thierry OLIVE, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La décision n°DEC120821dr08 du 08 février 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 09 décembre 2014

Le directeur d'unité
Michel ISINGRINI

DEC142827dr08

Décision portant délégation de signature à M. Stephen John MORISSON, Professeur des universités, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7302 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - CESCO,

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7302, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - CESCO, dont la directrice est Mme Cécile TREFFORT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stephen John MORISSON, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stephen John MORISSON, délégation est donnée à Mme Lalaso RAYNAUD, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La décision n°DEC121697dr07 du 14 mai 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 1^{er} décembre 2014

La directrice d'unité
Cécile TREFFORT

DEC142828dr08

Décision portant délégation de signature à M. Luigi AGROFOGLIO pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA, dont le directeur est M. Olivier MARTIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Luigi AGROFOGLIO, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC121161dr08 du 23 mars 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 1^{er} décembre 2014

Le directeur d'unité
Olivier MARTIN

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142829dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Fatima LAGGOUN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO, dont le directeur est M. Bruno SAILLET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Fatima LAGGOUN, Chargée de recherche et directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fatima LAGGOUN, délégation est donnée à Mme Marie-Noëlle PAILHES, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC120730dr08 du 10 février 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 1^{er} décembre 2014

Le directeur d'unité
Bruno SAILLET

DEC142835dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Alexandra VRECQ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR841 intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes » - IRHT,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC11A001DSI du 04 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UPR841 intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes » - IRHT,

Vu la décision n°DEC141821INSHS du 28 août 2014 portant nomination de M. François BOUGARD, aux fonctions de Directeur par intérim de l'unité UPR841 intitulée « Institut de Recherche et d'Histoire des Textes» - IRHT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Alexandra VRECQ, Assistante-Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'empêchement ou d'absence de Mme Alexandra VRECQ, délégation est donnée à Mme Sandra LABOURE, Technicienne de classe supérieure, dans la limite de 2 000 €, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC142331dr08 du 30 septembre 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 décembre 2014

Le directeur d'unité par intérim
François BOUGARD

DEC142836dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Murielle CHEVRIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité URP3021 intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » - ICARE,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR3021 intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » - ICARE dont le directeur est M. Iskender GOKALP ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Murielle CHEVRIER, Assistante-Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'empêchement ou d'absence de Mme Murielle CHEVRIER, délégation est donnée à Mme Corinne DELHAYE, Technicienne de classe exceptionnelle, pour les bons de commande et les missions n'excédant pas les 4 000 euros, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC141729dr08 du 22 Mai 2013 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 1^{er} décembre 2012

Le directeur d'unité
Iskender GOKALP

DEC142837dr08

Décision portant délégation de signature à M. Ludovic BRUTINOT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité propre de recherche n°UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

Vu la décision DEC131061INC du 08 avril 2013 portant nomination de Mme Catherine BESSADA aux fonctions de directrice de l'unité UPR3079 intitulée « Condition Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation » - CEMHTI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ludovic BRUTINOT, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, délégation est donnée à M. Patrick ECHEGUT, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, et de M. Patrick ECHEGUT, délégation est donnée à Mme Marie-France BARTHE, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, et de M. Patrick ECHEGUT, et de Mme Marie-France BARTHE, délégation est donnée à Mme Marie-France ROUILLIER, ingénieur d'études aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, et de M. Patrick ECHEGUT, et de Mme Marie-France BARTHE, et de Mme Marie-France ROUILLIER, délégation est donnée à Mme Anne-Marie HEUVELINE, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic BRUTINOT, et de M. Patrick ECHEGUT, et de Mme Marie-France BARTHE, et de Mme Marie-France ROUILLIER, et de Mme Anne-Marie HEUVELINE, délégation est donnée Mme Raphaëlle DHENNIN, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 7

La décision n°DEC142066dr08 du 27 août 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 8

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 11 décembre 2014

La directrice d'unité
Catherine BESSADA

DEC142838dr08

Décision portant délégation de signature à M. Patrick MIDOUX pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM,

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick MIDOUX, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'empêchement ou d'absence de M. Patrick MIDOUX, délégation est donnée à M. Thierry ARTUSO, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC120304dr08 du 24 janvier 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 1^{er} décembre 2014

La directrice d'unité
Eva JAKAB TOTH

DEC142839dr08

Décision portant délégation de signature à M. Thierry MAGALLON pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7247 intitulée « Physiologie de la Reproduction des Comportements » - PRC,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7247, intitulée « Physiologie de la Reproduction et des Comportements » - PRC dont le Directeur est M. Florian GUILLOU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry MAGALLON, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC121044dr08 du 24 février 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 03 décembre 2014

Le directeur d'unité
Florian GUILLOU

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142860dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Christophe DUBOIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3374 « Applications Biomédicales des Plasmas » - ABioPlas,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3374, intitulée « Applications Biomédicales des Plasmas » - ABioPlas dont le directeur est M. Jean-Michel POUVESLE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe DUBOIS, Technicien de classe exceptionnelle, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC140185dr08 du 16 janvier 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 décembre 2014

Le directeur d'unité
Jean-Michel POUVESLE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142863dr08

Décision portant délégation de signature à M. Christophe HURLIN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7322 « Laboratoire d'Economie d'Orléans» - LEO,

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche UMR7322 « Laboratoire d'Economie d'Orléans» - LEO, à compter du 1^{er} octobre 2012 ;

Vu la décision n°DEC122780INSHS du 26 novembre 2012 portant nomination de Mme Raphaëlle BELLANDO en qualité de Directrice par intérim de l'UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO, à compter du 1^{er} octobre 2012,

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe HURLIN, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe HURLIN, délégation est donnée à M. Patrick VILLIEU, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC130923dr08 du 22 février 2013 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 décembre 2014

La directrice d'unité
Raphaëlle BELLANDO

DEC142865dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Denis MARTOUZET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7324 intitulée « Cités, Territoires, Environnement et Sociétés» - CITERES,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7324 intitulée «Cités, Territoires, Environnement et Sociétés» - CITERES dont le directeur est M. Patrice MELE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Denis MARTOUZET, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis MARTOUZET, délégation est donnée à M. Xavier RODIER, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis MARTOUZET, et de M. Xavier RODIER, délégation est donnée à Mme Nora SEMMOUD, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis MARTOUZET, et de M. Xavier RODIER et de Mme Nora SEMMOUD, délégation est donnée à M. Alain THALINEAU, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La décision n°DEC120728dr08 du 10 février 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 04 décembre 2014

Le directeur d'unité
Patrice MELE

DEC142866dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Joël BIARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance» - CESR,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7323 intitulée «Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance» - CESR dont le directeur est M. Philippe VENDRIX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Joël BIARD, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC120555dr08 du 06 février 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 04 décembre 2014

Le directeur d'unité
Philippe VENDRIX

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142869dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Amaury MOUCHET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7350 intitulée «Laboratoire de Mathématique et Physique Théorique» - LMPT,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7350 intitulée «Laboratoire de Mathématiques Physique Théorique» - LMPT, dont le directeur est Mme Ahmad EL SOUFI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Amaury MOUCHET, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC121258dr08 du 06 avril 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.
Fait à Orléans, le 02 décembre 2014

Le directeur d'unité
Ahmad EL SOUFI

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142870dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Bernard RYFFEL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7355 intitulée « Immunologie Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires» - INEM,

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7355 intitulée «Immunologie Neurogénétique Expérimentales et Moléculaires» - INEM, dont la directrice est Mme Valérie QUESNIAUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernard RYFFEL, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard RYFFEL, délégation est donnée à Mme Isabelle COUILLIN, Chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard RYFFEL et de Mme Isabelle COUILLIN, délégation est donnée à M. Sylvain BRIAULT, Praticien hospitalier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

La décision n°DEC121213dr08 du 28 mars 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 décembre 2014

La directrice d'unité
Valérie QUESNIAUX

DEC142871dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Xavier FEAUGAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7356 intitulée « Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement» - LaSIE,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC133017DGDS du 20 décembre 2012 approuvant la création de l'unité mixte de recherche UMR7355 intitulée « Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement» - LaSIE, dont le directeur est M. Abdelkarim AIT-MOKHTAR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Xavier FEAUGAS, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC140475dr08 du 24 janvier 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.
Fait à La Rochelle, le 03 décembre 2014

Le directeur d'unité
Abdelkarim MOKHTAR

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142872dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Christophe GUINET pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé» - CEBC,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC133017DGDS du 20 décembre 2013 approuvant la création de l'unité mixte de recherche UMR7372 intitulée « Centre d'Etudes Biologique de Chizé» - CEBC, dont le directeur est M. Xavier BONNET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe GUINET, directeur de l'unité UMR7372, intitulée « Centre d'Etudes Biologiques de Chizé», à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GUINET, délégation est donnée à M. Charles-André BOST, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GUINET et de M. Charles-André BOST, délégation est donnée à Mme Delphine BONNET, Assistante-Ingénieure, pour les ordres de missions sans frais et les bons de commandes d'un montant maximal de 500 euros.

Article 4

La décision n°DEC140067dr08 du 6 février 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 5

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Chizé, le 02 décembre 2014

Le directeur d'unité
Xavier BONNET

DEC142874dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean-Charles BILLAUT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité ERL6305 intitulée « Ordonnancement et Conduite» - OC,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122737DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité ERL6305 intitulée « Ordonnancement et Conduite» - OC, dont le directeur est M. Vincent T'KINDT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Charles BILLAUT, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC120894dr08 du 23 février 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 04 décembre 2014

Le directeur d'unité
Vincent T'KINDT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142910dr08

Décision portant délégation de signature consentie à Mme Hélène MEMY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7315 intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface» - SPCTS,

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7315 intitulée « Science des procédés céramiques et de traitements de surface » SPCTS, dont le directeur est M. Thierry CHARTIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Hélène MEMY, Assistante-Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène MEMY, délégation est donnée à Mme Pamela BATHIAS, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La décision n°DEC140073dr08 du 14 janvier 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 03 décembre 2014

Le directeur d'unité
Thierry CHARTIER

DEC142911dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine CHEVRIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3501 « Maison des Sciences de l'Homme de Val de Loire » - MSHVL,

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL ;

Vu la décision DEC142179INSHS du 26 septembre 2014 portant nomination de Mme Chiara LASTRAIOLI, aux fonctions de Directrice par intérim de l'unité USR3501 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire » - MSHVL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Catherine CHEVRIER, SAENES, Secrétaire générale de la MSHVL et dans la limite de 5 000 euros, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC142348dr08 du 01^{er} septembre 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 décembre 2014

La directrice d'unité
Chiara LASTRAIOLI

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142912dr08

Décision portant délégation de signature à M. Dupin HONG pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7344 intitulée « Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés» - GREMI,

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142179INSHS du 26 septembre 2014 portant création de l'unité UMR7344, intitulée « Groupe de recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés » - GREMI, dont la directrice est Mme Chantal LEBORGNE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dupin HONG, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

La décision n°DEC120317dr08 du 23 janvier 2012 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 03 décembre 2014

La directrice d'unité
Chantal LEBORGNE

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

DEC142913dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Jean-Luc THOMAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM,

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122738DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité UPS44 intitulée «Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » TAAM ;

Vu la décision n°DEC140368INSB du 21 février 2014 portant nomination de Mme Cécile FREMOND aux fonctions de directrice de l'unité UPS44 intitulée «Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » TAAM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Luc THOMAS, Ingénieur d'Etudes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc THOMAS, délégation est donnée à Mme Patricia LOPES PEREIRA, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc THOMAS et de Mme Patricia LOPES PEREIRA délégation est donnée à Mme Anne Karélia LIPSON RUFFERT, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc THOMAS, de Mme Patricia LOPES PEREIRA et de Mme Anne Karélia LIPSON RUFFERT, délégation est donnée à Mme Stéphanie LERONDEL, Ingénieure de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc THOMAS, de Mme Patricia LOPES PEREIRA, de Mme Anne Karélia LIPSON RUFFERT et de Mme Stéphanie LERONDEL, délégation est donnée à Mme Catherine CAILLEAU, Ingénieure d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc THOMAS, de Mme Patricia LOPES PEREIRA, de Mme Anne Karélia LIPSON RUFFERT, de Mme Stéphanie LERONDEL et de Mme Catherine CAILLEAU, délégation est donnée à Mme Agnès MAURIO, pour les demandes de facturation transmises à la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes.

Article 7

La décision n°DEC141280dr08 du 14 avril 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 8

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 09 décembre 2014

La directrice d'unité
Cécile FREMOND

DEC142914dr08

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Claude GRANDIDIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P',

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC11A014DSI du 25 février 2011 portant création du groupement de recherche GDR3429, intitulée « Quelles agro-ressources pour quel matériaux et produits du futur ? » - BIOMATPRO,

Vu la décision n°DEC122733DSI du 05 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » P' ;

Vu la décision n°DEC133324INSIS DU 10 janvier 2014 portant nomination de M. Yves GERVAIS aux fonctions de directeur de l'unité propre de recherche UPR3346 intitulée « Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique » - P' ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Claude GRANDIDIER, directeur-adjoint de l'unité UPR3346, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, délégation est donnée à M. Jean-François BARBOT, Professeur, Directeur du département D1 PMM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER et de M. Jean-François BARBOT, délégation est donnée à M. Yves NADOT, Professeur, Directeur-adjoint du département D1 PPM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT et de M. Yves NADOT, délégation est donnée à M. Jacques BOREE, Professeur, Directeur du département D2 FTC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de M. Yves NADOT et de M. Jacques BOREE, délégation est donnée à M. Eric FOUCAULT, Professeur, Directeur adjoint du département D2 FTC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE et de M. Eric FOUCAULT, délégation est donnée à M. Saïd ZEGHLOUL, Professeur, Directeur du département D3 GMSC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE, de M. Eric FOUCAULT et de M. Saïd ZEGHLOUL, délégation est donnée à M. Mihai ARGHIR, Professeur, Directeur-adjoint du département D3 GMSC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de M. Jacques BOREE, de M. Eric FOUCAULT, de M. Saïd ZEGHLOUL et de M. Mihai ARGHIR, délégation est donnée à M. Louis HUET, Ingénieur de recherche, Directeur de la plateforme PROMETEE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE, de M. Eric FOUCAULT, de M. Saïd ZEGHLOUL, de M. Mihai ARGHIR et de M. Louis HUET, délégation est donnée à Mme Nicole DUBOIS, Ingénieure d'études, Responsable de la coordination administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE, de M. Eric FOUCAULT, de M. Saïd ZEGHLOUL, de M. Mihai ARGHIR, de M. Louis HUET et de Mme Nicole DUBOIS, délégation est donnée à M. Denis BERTHEAU, Ingénieur de recherche dans le département D1 PPM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE, de M. Eric FOUCAULT, de M. Saïd ZEGHLOUL, de M. Mihai ARGHIR, de M. Louis HUET, de Mme Nicole DUBOIS et de M. Denis BERTHEAU délégation est donnée à Mme Françoise ASTIER, Assistante-Ingénieure, gestionnaire du département D1 FTC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE, de M. Eric FOUCAULT, de M. Saïd ZEGHLOUL, de M. Mihai ARGHIR, de M. Louis HUET, de Mme Nicole DUBOIS, de M. Denis BERTHEAU et de Mme Françoise ASTIER, délégation est donnée à M. Bernard ANTHONY, Ingénieur de recherche dans le département D2 FTC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE, de M. Eric FOUCAULT, de M. Saïd ZEGHLOUL, de M. Mihai ARGHIR, de M. Louis HUET, de Mme Nicole DUBOIS, de M. Denis BERTHEAU, de Mme Françoise ASTIER et de M. Bernard ANTHONY, délégation est donnée à M. Bruno LAMONGIE, Ingénieur de recherche dans le département D1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 14

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GRANDIDIER, de M. Jean-François BARBOT, de M. Yves NADOT, de M. Jacques BOREE, de M. Eric FOUCAULT, de M. Saïd ZEGHLOUL, de M. Mihaï ARGHIR, de M. Louis HUET, de Mme Nicole DUBOIS, de M. Denis BERTHEAU, de Mme Françoise ASTIER, de M. Bernard ANTHONY et de M. Bruno LAMONGIE, délégation est donnée à Mme Sabine REINER, Assistante-Ingénieure, Gestionnaire principale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 15

La décision n°DEC140584dr08 du 06 février 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 16

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 17

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 04 décembre 2014

Le directeur d'unité
Yves GERVAIS